

ACTIONS VISANT À AMELIORER LES CONDITIONS DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE L'APICULTURE DANS L'UNION EUROPEENNE

**Cristina Bianca POCOL,
L.A. MĂRGHIȚAȘ,
Gabriela IGNAT**

¹L'Université de Sciences Agricoles
et Médecine Vétérinaire de Cluj Napoca
e-mail: jp_cristina@yahoo.com

²L'Université de Sciences Agricoles
et Médecine Vétérinaire de Iasi
e-mail: igabi@univagro-iasi.ro

This study analyses the situation of European Union concerning the production and the marketing of honey. The data are very recent (2004-2007) and correspond to the period of implementation of the Regulation (EC) No. 797/2004 on measures improving general conditions for the production and marketing of apiculture products. In June 1997, the Council adopted Regulation (EC) No 1221/97, which is intended to help improve the production and marketing of honey in the European Union. The Regulation gives Member States the chance to lay down national annual programmes, in close cooperation with trade organisations and cooperatives. The five priority measures that may be included in the programmes are: technical assistance, control of varroasis, rationalisation of transhumance, measures to support laboratories carrying out analyses of honey and applied research to improve the quality of honey. In November 1997, Commission Regulation (EC) No 2300/97 laid down detailed rules to implement the Council Regulation. Among other things, these detailed rules govern arrangements for: the content of the national programmes the date of notification of programmes the distribution formula for Community financing and points to be covered in studies of the structure of the sector. The Member States have carried out their studies of the beekeeping sector, covering the production and marketing structures and price formation. The objective of the study was to describe the real situation of the market and the existent opportunities for commercial exchanges. The European Union is a big honey importer, as a result of increased consumption of natural and dietary products. It is very difficult for The European Union to cope with competition of imported honey at low prices, because the production costs of the European beekeepers are very high. This is a consequence of the fact that European honey has a high quality. In conclusion, we can say that the European Union honey market is a promising one for importers whose products meet its quality standards.

Keywords: honey, market, consumption, production, commercial exchanges, actions, opportunities.

Ce travail de recherche s'adresse aux acteurs du marché roumain, spécialement aux exportateurs qui pourraient identifier des opportunités sur le marché européen pour promouvoir leurs produits.

Les conditions reçues pour pénétrer sur ce marché sont en termes de qualité.

La qualité se réfère non seulement au miel, mais aussi à l'emballage et à l'étiquetage du produit.

Pour faire face à la concurrence, les apiculteurs roumains doivent connaître très bien la situation mondiale et européenne du secteur. Ils ne doivent pas se concentrer seulement sur la production.

La focalisation doit se faire aussi sur la commercialisation et la promotion.

MATERIEL ET METHODE

L'objectif de cette étude a été de présenter le profil du marché européen du miel. La principale source d'information a été représentée par les documents officiels de la Commission Européenne et par la législation spécifique dans ce domaine d'activité.

Les données analysées sont très actuelles, leur source étant le Troisième Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement Européen concernant la production et la commercialisation des produits apicoles.

Les aspects quantitatifs ont été analysés à l'aide des outils statistiques.

On a utilisé des graphiques pour faire des comparaisons entre les principales régions du monde et entre les Etats Membres de L'UE concernant la production, les exportations et les importations.

L'accent a été mis sur les chiffres des importations, parce que on sait que l'Union Européenne est le plus grand importateur de miel du monde. L'analyse quantitative des données a été accompagnée par une analyse qualitative du secteur apicole.

On a étudié aussi le comportement du consommateur européen en comparaison au comportement du consommateur roumain.

RESULTATS ET DISCUSSIONS

Les résultats de l'analyse du secteur apicole ont été positifs.

Ce secteur est caractérisé par la diversité des conditions de production, par la dispersion et l'hétérogénéité des agents qui intervient au niveau de la production et de la commercialisation.

Pour chaque Etat Membre de L'UE il est très important de développer des programmes nationaux d'apiculture, de perfectionner les outils statistiques et d'informer les consommateurs sur la diversité des possibilités de consommation du miel comme aliment et comme médicament.

La situation mondiale du secteur est caractérisée par différences entre régions.

On a constaté que les pays situés dans la partie du sud de la Terre bénéficient d'un climat très favorable à la production du miel.

Ils produisent plus qu'ils consomment.

La situation est à l'inverse pour les pays du nord.

La première région de production du miel dans le monde est l'Asie, suivie de l'Europe et de l'Amérique du Nord (*tab. 1*)

Tableau 1

Production mondiale par région (1000 t)

Région	2001	2002	2003	2004	2005
Afrique	145	153	152	152	154
Amérique du Nord et Centr.	193	188	191	187	188
Amérique du Sud	127	132	137	133	133
Asie	458	497	525	543	545
Europe	311	294	320	328	332
Océanie	29	23	29	29	29
Total	1264	1287	1354	1372	1381

Source: FAO, 2005

La production de l'Argentine a dépassé la production de la Chine. L'Argentine est devenue le premier exportateur mondial, tandis que l'Union Européenne est le premier importateur. La production mondiale a été en 2005 de 1381000 t (*tab. 1*).

Dans la période 2001-2005, elle a augmenté de 9,2%. Après l'élargissement de l'Union Européenne en 2004, elle est devenue le deuxième producteur mondial, après la Chine, les Etats Unies et l'Argentine. En 2005, L'Union Européenne a produit 174000 t de miel, cette quantité représentant 13% de la production mondiale. La Roumanie est la Bulgarie – les deux nouveaux Etats Membres sont aussi des producteurs important de miel : 19000 t en Roumanie et 8000 t en Bulgarie.

Le commerce international correspond à un quart de la production totale du miel. Les exportations mondiales de miel ont représenté environ 325000 t en 2005.

L'Argentine a exporté 108000 t en 2005, en devenant le premier exportateur mondial avec plus de 30 % du total des exportations. Ses exportations ont augmenté de plus de 40% par rapport aux années précédentes.

La Chine qui était le premier exportateur a diminué fortement ses exportations depuis 2001.

Le principal importateur du monde est l'Union Européenne qui a absorbé environ 45% du miel importé dans le monde en 2005 avec 155000 t. L'Argentine reste le principal fournisseur de l'UE (*fig. 1*).

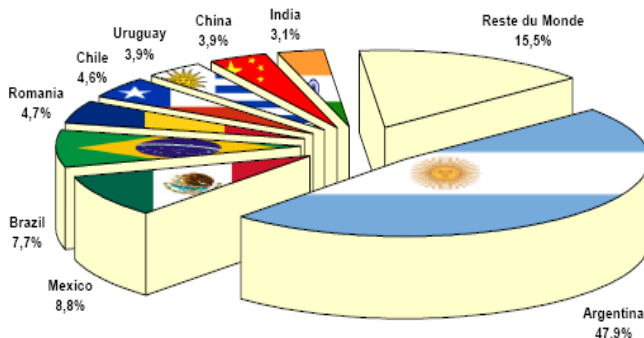


Figure1. **Imports de l'UE par Provenances en 2005**
(Source:Conseil de l'Union Européen, 2007)

L'Allemagne et le Royaume-Uni représentent presque 70% du total importé par l'UE en 2005.

Après l'UE, une autre région grande importatrice est l'Amérique du Nord.

Les causes principales de l'augmentation des importations les dernières années sont l'augmentation de la consommation des produits naturels.

Le miel symbolise auprès du consommateur européen un produit naturel, non touché par l'actuel débat sur les transformations génétiques. Le miel se consomme presque toujours en association, à des produits tels que tartines, pains au lait et viennoiseries. Il est très souvent utilisé en complément du beurre.

Une autre tendance actuelle du consommateur européen est d'ajouter le miel aux yaourts nature.

Une étude de marché récent effectué en Roumanie en Juillet cette année, au niveau national, nous montre que les consommateurs roumains apprécient le miel premièrement parce que c'est un aliment naturel (30,8%) et deuxièmement parce que le miel peut être utilisé comme médicament (25,1%).

On peut remarquer que ceux qui ont des revenus élevés apprécient le miel pour la qualité de produit naturel.

Les personnes qui consomment le plus ce produit sont les personnes avec un niveau d'éducation élevé.

C'est le motif principal pour lequel l'une de mesures adoptée par la Commission Européenne a été d'informer les consommateurs sur la diversité, les qualités organoleptiques et les conditions de production de l'apiculture communautaire, et de les aider à comprendre l'étiquetage.

La consommation de miel par an par habitant a été de 0,7 kg en 2005.

On ne constate pas d'augmentation notable depuis ces dernières années. Les Etats Membres dans lesquels on consomme le plus de miel sont la Grèce (1,7 kg/an/hab.) suivie de l'Autriche, l'Allemagne et l'Espagne. En Roumanie, la consommation de miel est encore très basse. Dans la même étude de marché effectué en Juillet 2007, on constate que 10,78% des personnes questionnées ne consomment pas du tout ce produit, tandis que 22,24% consomme entre 500 g et 1 kg par an et 25,75% maximum 500 g par an.

Donc, la plupart de la production Roumaine de miel est exportée.

Les importations de l'UE en provenance de Roumanie et de Bulgarie représentent plus de 10000 t. L'Union Européenne est déficitaire en miel et doit importer habituellement la moitié du miel consommé.

L'UE importe environ 150000 t de miel annuellement, tandis que les exportations communautaires ne représentent qu'un peu plus de 6000 t.

Le prix moyen à l'importation dans l'UE a fortement diminué depuis 2003 passant de 2,31 euro/kg à 1,29 euro/kg. En 2003, les prix étaient élevés à cause du fait que le miel chinois dont le prix était inférieur à 1 euro/kg n'était plus disponible sur le marché communautaire. En 2006, les prix à l'importation ont remonté à 1,34 euro/kg.

La nécessité de l'UE d'importer du miel pour satisfaire la consommation a facilité pendant de nombreuses années l'entrée de miel bon marché et de qualité

douteuse sur le marché européen. Cela a permis au commerce et à l'industrie européenne de tirer à la baisse les prix perçus par les apiculteurs de l'UE.

Le prix moyen à l'exportation du miel est également en baisse depuis 2004, mais reste à un niveau relativement élevé. Le prix moyen de 3,63 euro/kg est largement supérieur) celui du miel importé, parce que le miel européen est d'une très haute qualité. Pour permettre au miel communautaire de mieux faire face à la concurrence mondiale, les produits de l'apiculture ont été rendus éligibles pour la première fois aux actions d'information et de promotion en faveur des produits agricole sur le marché intérieur. L'assistance technique est une autre mesure destinée à augmenter l'efficacité de la production et de la commercialisation. Les apiculteurs seront instruits sur la prévention des maladies, sur les modalités de conditionnement, sur le transport et le marketing.

CONCLUSIONS

Le règlement (CE) no 797/2004 a donné des résultats positifs pour le secteur de l'apiculture. Les actions prioritaires retenues par ce règlement ont montré une réelle valeur qualitative.

On peut conclure que le marché européen du miel est très favorable aux importateurs. Mais leurs produits doivent satisfaire les normes de qualité.

La diminution du prix à l'importation a notamment eu comme conséquence la baisse des prix de vente du miel, avec une perte de revenus pour le secteur apicole européen qui est assez fragile et instable. Les suggestions des apiculteurs européens pour soutenir ce secteur sont l'ajout d'actions visant à augmenter la consommation de miel, l'amélioration de l'instrument statistique, la lutte contre les maladies, la protection de la production intérieure et le renforcement des contrôles de qualité aux frontières qui empêchent l'entrée des miels de basse qualité ou frelatés, qui entrent en concurrence déloyale avec leurs productions.

BIBLIOGRAPHIE

1. Bradbear Nicola, 2005 - *Apiculture et moyens d'existence durables*, Brochure de la FAO sur la diversification no 1, Rome.
2. Pesme, J. O., 2005 - *Marché français du miel*, Centre du commerce international CNUCED/OMC.
3. ***, 2007 - *Troisième Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement Européen sur l'application du règlement (CE) no 797/2004 du Conseil relatif aux actions visant à améliorer les conditions de la production et de la commercialisation des produits de l'apiculture*, Bruxelles.